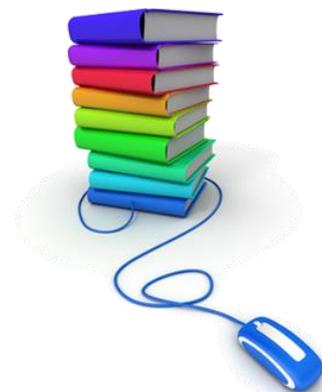


L'activité du service médecine en 2015.

Le service de médecine préventive a démarré son activité en septembre 2012. Les adhésions ont été suspendues en juillet 2013, un médecin à temps complet ne pouvant assurer le suivi d'un nombre supérieur d'agent.

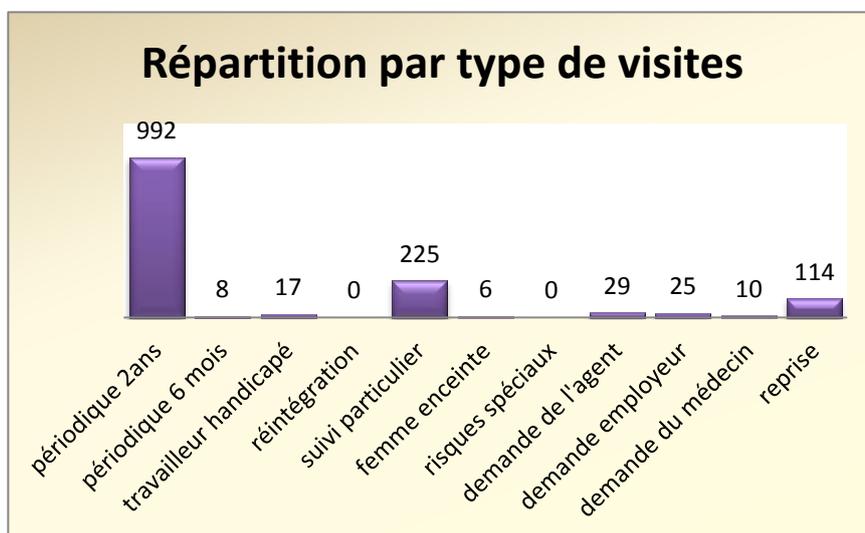


Les prestations de surveillance médicale assurées sont les suivantes :

- une visite périodique réglementaire telle que prévu par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié ;
 - l'examen clinique
 - les examens complémentaires pratiqués par le service
 - la mise à jour du calendrier vaccinal
- les visites de reprise après un congé maladie ou accident du travail ayant entraîné un arrêt de travail de plus de 30 jours.
- les visites de pré-reprise pendant l'arrêt de travail uniquement à la demande de l'agent ou de son médecin
- les visites médicales à la demande de l'agent ou de la collectivité
- le suivi médical particulier (visite annuelle)
 - à l'égard des femmes enceintes
 - à l'égard des personnes reconnues travailleurs handicapés
 - pour les agents nécessitant un suivi d'aptitude particulier
 - pour les agents soumis à des risques professionnels spéciaux

En 2015, l'effectif pris en charge a été de **2178 agents** pour **160 collectivités** adhérentes au service. L'année 2015 a été marquée par le départ à la retraite en octobre dernier du Docteur Christine AUCOUR qui avait mis en place ce service. Son successeur, le Docteur Jean-Noël REYBERT est arrivé en mai. Ils ont ainsi pu assurer conjointement les missions du service pendant 5 mois ce qui a permis de voir un nombre d'agents bien supérieur qu'en 2014 (937 visites en 2014 contre **1437 en 2015**).

Il convient de faire le distinguo entre le nombre d'agents vus et le nombre de visites effectués. Dans le cadre du suivi particulier (entre autre) un même agent est vu plusieurs fois par an faisant ainsi augmenter le nombre de visites mais pas le nombre d'agents vus. Un nombre de suivi particulier important peut engendrer un retard dans le suivi périodique. Le suivi particulier concerne pour une part importante les Risques PsychoSociaux (une soixantaine d'agents concernés en 2015).



Les visites médicales sont réalisées dans les locaux du Centre de Gestion mais également sur 13 sites dans tout le département : à LAGNIEU (uniquement pour ses propres agents), HAUTEVILLE LOMPNES, PONT DE VEYLE, MONTLUEL, TREVoux, ST TRIVIER DE COURTES, OYONNAX, VIRIEU LE GRAND, ST RAMBERT EN BUGEY, MONTREVEL EN BRESSE, THOIRY TREFFORT CUISIAT.

Depuis mai 2015 les agents du secteur du Bugey et de l'Est de la Dombes viennent passer la visite au Château de CHAZEY, ces locaux ayant été gracieusement mis à notre disposition par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Examens réalisés	nombre
biométrie	1172
vision	1083
audition	860
test urinaire	334
ECG	6
EFR (souffle)	19
dynamométrie	36
Total	3510

A la suite de ces examens, 154 orientations médicales ont été prescrites. Par le biais d'un courrier le médecin de prévention adresse ses observations au médecin généraliste du patient ou à un spécialiste. Si des examens complémentaires sont réalisés les conclusions lui sont transmises.

Suite à l'augmentation de la cotisation au 01/01/2016, 13 collectivités (74 agents) sur 159 n'ont pas souhaité adhérer à ce tarif.

Les adhésions ont donc été ré-ouvertes pour quelques collectivités qui figuraient sur liste d'attente. 164 collectivités et 2260 agents environ (le recensement des effectifs est en cours) seront suivis en 2016.